

ATTESTATION D'ASSURANCE

VALABLE UNIQUEMENT SOUS RESERVE DE L’AFFILIATION A LA F.F.B.B.
POUR LA SAISON EN COURS
A COMPTER DU 01/07/2009

Nous soussignés, AIG Europe, Tour AIG, 92079 PARIS LA DEFENSE 2 CEDEX, attestons par la présente que la :

FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL
117, rue du Château des Rentiers
75013 PARIS

est assurée par la police n° 4.091.165, laquelle police couvre notamment les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber ou pouvant incomber à tous ses organismes affiliés vis-à-vis des tiers.

Cette assurance s'exerce à concurrence des montants indiqués ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

- + Dommages Corporels 7.500.000 € par sinistre
- Dont :
 - Faute Inexcusable 2.500.000 € par sinistre et par an
(Franchise 10.000 euros par victime)
 - Intoxication alimentaire 750.000 € par sinistre
- + Atteinte à l'environnement soudaine et accidentelle :
Tous dommages confondus (corporels, matériels et
Immatériels consécutifs) 750.000 € par sinistre
- + Dommages matériels et immatériels consécutifs 1.500.000 € par sinistre
- + Dommages immatériels non consécutifs 450.000 € par sinistre

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit pour la période du 1er juillet 2009 au 1^{er} juillet 2010 à 0 heure et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le 01 Juillet 2009

Pour la Compagnie,

